



CRJ - Centre de recherches juridiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRJ - Centre de recherches juridiques. 2010, Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. hceres-02034231

HAL Id: hceres-02034231

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034231>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

EA 1965 - Centre de recherches juridiques de Grenoble
(CRJ)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Pierre Mendès-France Grenoble 2

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

EA 1965 - Centre de recherches juridiques de Grenoble
(CRJ)

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université Pierre Mendès-France Grenoble 2

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre de recherches juridiques de Grenoble (CRJ)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 1965

Nom du directeur : M. Etienne VERGES

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Yvonne FLOUR, Université Paris 1

Experts :

Mme Brigitte BASDEVANT, Université Paris XI

Mme Annick BATTEUR, Université Caen

M. Philippe BLACHER, Université d'Avignon

Mme Lauréline FONTAINE, Université de Caen

M. Habib GHERARI, Université Aix-Marseille 3 Paul Cézanne

M. Bertrand DE LAMY, Université Toulouse 1 Capitole

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Mme Yvonne FLOUR, Université Paris 1

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. René FAVIER, Vice-président du CS

M. Sébastien BERNARD, Doyen de la Faculté de droit



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le jeudi 4 février 2010, de 10h à 13h, en présence du Doyen de la Faculté de droit, M. Sébastien BERNARD, membre et fondateur du GRDPE et des principaux responsables des groupes de recherche constituant les « pôles de compétences » du CRJ. En l'absence du directeur, M. Etienne Vergès, c'est le directeur adjoint, M. Xavier DUPRE DE BOULOIS qui a accueilli les experts et assuré le déroulement de la réunion.

Après une présentation générale du Centre par M. DUPRE DE BOULOIS, chaque responsable de groupe est venu préciser les activités et axes de recherche des différents groupes intégrés au CRJ. Un échange soutenu avec l'équipe a permis d'apporter des précisions complémentaires. Puis, les doctorants ont été entendus. Le vice-président du Conseil scientifique a ensuite exposé comment est perçue l'insertion de la Faculté de droit dans l'université Pierre Mendès-France (elle constitue la plus grosse composante d'une université à dominante de sciences sociales) et comment se profile pour le prochain contrat la politique scientifique de l'établissement, organisée autour de quatre instituts fédératifs : Innovation, Territoires, Europe, Santé et société.

Les doctorants ont enfin été entendus et ont témoigné de l'apport de l'unité à l'encadrement de leurs recherches.

Cette visite s'est tenue dans les locaux communs de la Faculté, et non dans ceux du CRJ.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CRJ a une histoire complexe. Il semble s'être d'abord constitué en équipe d'accueil « généraliste » pour l'ensemble des enseignants-chercheurs présents à la Faculté de droit de Grenoble : tous les EC de droit privé d'une part, certains EC de droit public qui ne trouvaient pas leur place au sein des autres unités existantes (CESICE et Administration et territoire notamment). Dans le même temps, à l'intérieur de cette équipe généraliste, deux groupes se sont structurés en équipes de recherche spécifiques : le groupe "droit public économique" et le groupe "droit et sciences".

Par la suite, le CRJ a dû accueillir en son sein le CUERPI dont la labellisation comme équipe d'accueil n'a pas été renouvelée en 2006 lors du contrat précédent. Parallèlement, au cours de ce même contrat, se sont à leur tour structurés en équipes de recherche internes deux nouveaux groupes : le groupe "droit de la famille" et l'Institut de sciences criminelles (ISC). L'objectif était de donner une meilleure organisation et une visibilité plus forte à deux axes de recherches très vivants à Grenoble mais qui n'étaient pas institutionnalisés.

Cette histoire se retrouve dans l'organisation actuelle du Centre qui comporte cinq équipes internes thématiques et demeure en même temps structure d'accueil pour un ensemble d'EC ne se rattachant à aucune de ces équipes. (Voir infra : analyse par équipe).



- Equipe de Direction :

Selon le dossier déposé :

- Directeur : M. Etienne Vergès, professeur (CNU 01)

- Directeur adjoint : M. Xavier Dupré de Boulois, professeur (CNU 02)

- Responsables d'équipes :

E1 - Droit et sciences (GRDS) : M. Etienne Vergès

E2 - Droit de la famille (GRDF) : M. Pierre Murat

E3 - Droit public économique (GRDPE) : M. Jean-Christophe Videlin

E4 - Centre universitaire de recherches sur la propriété intellectuelle (CUERPI) :

M. Jean-Michel Bruguière

E5 - Institut de sciences criminelles de Grenoble (ISCG) : M. Xavier Pin

E6 - Equipe transversale (autres enseignants-chercheurs)

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	33	33
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	5	5
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	2	2
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	78	78
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	18	21



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Le CRJ réunit des individualités dont le rayonnement scientifique et la visibilité au plan national sont incontestables, chacune dans leur domaine. Ce sont ces individualités dotées d'un vrai leadership qui ont su attirer vers elles de jeunes chercheurs, impulser une dynamique de recherche collective et structurer des équipes autour de thématiques bien identifiées et qui sont les forces vives du Centre.

Néanmoins, le dispositif ainsi construit présente des éléments de fragilité :

- Les axes de recherche identifiés au sein du CRJ sont très fortement personnalisés. À l'exception notable de l'Institut de sciences criminelles, les équipes reposent sur un seul professeur qui a rassemblé autour de lui un groupe de maîtres de conférences et de doctorants. Si cette organisation démontre la capacité d'impulsion du chef d'équipe, elle rend difficile de les renforcer et à terme d'assurer leur pérennité. Pour la même raison, les forces de l'unité se présentent de manière assez dispersées. Ainsi, trois EC composent le CUERPI, quatre l'ISCG. Cette dispersion s'accompagne d'une répartition très inégale des thèses et des capacités d'encadrement doctoral : par exemple un seul HDR dans le groupe "droit de la famille", pourtant le plus nombreux.

- Ce sentiment de dispersion est renforcé par l'impression, très fortement ressentie par le comité, d'un cloisonnement entre ces équipes. Les actions et recherches transversales sont rares pour ne pas dire inexistantes, et des connexions évidentes ne sont pas exploitées. Par exemple, il ne semble pas y avoir de thèmes exploités en commun par le groupe "Droit et sciences" et le CUERPI. Le droit public est bizarrement éclaté entre le GRDPE, dont les membres reconnaissent eux-mêmes que leur thématique est trop étroitement définie, et le droit public général, sans préjudice d'autres connexions possibles avec les recherches qui se font au sein du CERDHAP et au sein du CESICE (notamment l'europanisation des droits).

- L'articulation entre enseignement et recherche étonne par la discordance qu'elle révèle entre les spécialités de master, et justement les plus fondamentales, et les axes de recherche retenus par le CRJ. Certes, il entre dans les projets du centre de développer des parcours recherche en droit des sciences et en propriété intellectuelle de façon à adosser les équipes de recherche correspondantes à une spécialité de master, ce qui est une politique cohérente qui permettra de renforcer ces équipes par des apports de jeunes chercheurs. Certes encore, tous les doctorants issus des masters de droit public et de droit privé sont admis à préparer leur thèse dans le cadre de la fonction d'accueil générale du centre. Il est tout de même étonnant de constater que des spécialités aussi fondamentales que le droit public ou le droit privé approfondis, de même que le droit des affaires et le contentieux, n'ont pas d'appui dans les principaux pôles de compétence du CRJ. L'observation souligne aussi que d'importants territoires, notamment en droit civil et en droit des affaires, ne sont pas couverts par l'activité du CRJ.

- Points forts :

Les points forts du CRJ tiennent principalement à la qualité scientifique des recherches qui s'y réalisent :

- l'intensité et la qualité de l'activité de publications des chercheurs ;

- le dynamisme des recherches collectives, autour de thématiques bien identifiées ;

- la réussite de la formation doctorale : plusieurs des docteurs formés dans l'unité ont été qualifiés par le CNU et recrutés comme maîtres de conférences. Deux d'entre eux ont passé l'agrégation et sont revenus comme professeurs à Grenoble ;



- le rayonnement acquis par ces équipes qui se sont imposées comme des références dans leur domaine.

- **Points à améliorer et risques :**

Les points à améliorer et les risques se situent plutôt dans les interrogations que suscite l'organisation interne du Centre et ses relations avec les autres unités de recherche juridiques de l'université de Grenoble :

- un cloisonnement excessif des équipes et l'absence d'actions transversales ;
- l'insuffisante réflexion sur l'intégration dans les axes de recherche du Centre des chercheurs regroupés dans la rubrique E6 ;
- la discordance entre des spécialités de master fondamentales et l'organisation de la recherche au sein du CRJ ;
- l'inégalité de la répartition des doctorants et des forces d'encadrement doctoral ;
- la dispersion des forces de recherche en droit public.

- **Recommandations au directeur de l'unité :**

- développer la transversalité au sein du CRJ, en favorisant les projets communs et les actions destinées à décloisonner les équipes ;
- construire une politique de recrutement qui tienne compte de l'équilibre entre les équipes et de la nécessité de renforcer dans certains secteurs la capacité d'encadrement doctoral ;
- développer avec les maîtres de conférences une politique d'encouragement au soutien de l'HDR ;
- contribuer à la réflexion sur la structuration de la recherche en droit public, excessivement divisée ;
- créer des connexions avec les autres unités de recherche en droit qui travaillent sur des sujets connexes : le CERDHAP en ce qui concerne le droit administratif et les libertés fondamentales ; l'axe Européanisation des droits qui se développe au sein du CESICE qui gagnerait à être mené en coopération avec des spécialistes des matières concernées ;
- engager un dialogue approfondi avec l'université pour anticiper l'insertion du CRJ dans la politique d'instituts fédératifs lancée par elle.



- Données de production :

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	30
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	4
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	30 / 33
Nombre d'HDR soutenues	3
Nombre de thèses soutenues	19
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Compte tenu de ce que les équipes qui composent le CRJ sont très spécialisées, ces éléments sont appréciés équipe par équipe.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Compte tenu de ce que les équipes qui composent le CRJ sont diverses par leur thématique, ces éléments sont appréciés équipe par équipe.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :

La gouvernance est très structurée et la politique d'allocation des moyens est intelligente. Le CRJ a su trouver un mode fonctionnement bien adapté à son organisation relativement complexe. Il permet une grande ouverture aux projets des chercheurs ainsi qu'une utilisation optimale et sans heurts des moyens disponibles.



4 • Analyse équipe par équipe :

4.1. - GDRS (E1)

- Intitulé de l'équipe et nom du responsable :

Groupe de recherche Droit et Sciences (GDRS)

Responsable : M. Etienne VERGES

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	7, 5	7, 5
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)		
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1 ?	
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	10, 5	10, 5
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	4

- Données de production :

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	6
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	6 / 7,5
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	0
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	



- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

- **Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :**

Le groupe de recherche « Droit et sciences » a été créé en 2007, soit il y a à peine 3 ans, sous l'impulsion de son actuel directeur. Les idées qui ont présidé à la création de ce groupe sont innovantes : étudier les formes de régulation de l'activité scientifique. L'axe de recherche est par conséquent très dynamique et original. Il permet de faire apparaître le droit de la recherche scientifique comme une branche du droit. Il implique de se tourner vers l'extérieur : la déontologie et l'éthique des scientifiques sont tout autant privilégiées que le droit. Par hypothèse, ce groupe a donc vocation à travailler avec des unités de recherches non juristes.

La constitution du réseau « Droit, Sciences et technique » est une très belle réalisation et un point fort pour le Centre.

- **Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :**

Grâce à la constitution du réseau, des publications de haut niveau ont été faites, notamment le Code commenté de la recherche, publié par Litec, qui n'existait pas jusqu'alors.

L'équipe a créé, avec l'appui du CNRS, une revue de recherche sur les formes de régulation de l'activité scientifique Les Cahiers Droit, Sciences et technologies, éditée depuis 2008. Il s'agit d'une revue annuelle de 300 pages fruit de la collaboration mise en place grâce au réseau : 25 à 30 auteurs français et étrangers par numéro y contribuent.

L'équipe publie tous les deux mois la Lettre d'information Droit et sciences. C'est un travail de veille scientifique qui regroupe à partir de recherches sur internet les informations relatives aux sciences. Chaque lettre est rédigée à tour de rôle par un membre de l'équipe.

La transversalité des thèmes traités permet de mener une véritable recherche collective en intégrant ponctuellement des chercheurs non membres du GRDS. Les publications de l'équipe permettent de regrouper de 20 à 30 contributeurs en fonction des ouvrages.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'équipe ou du projet dans son environnement :**

Le GRDS a un rayonnement national, et même largement international. Sur le plan local, le GRDS collabore avec l'Université de Grenoble. Ainsi, l'équipe a développé depuis 2008 un programme sur « Les contrats de recherche », programme nécessitant une collaboration avec les services de valorisation de la recherche au sein de l'Université.

- **Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :**

Le groupement organise plusieurs fois par an des manifestations de grande ampleur. A été créé un réseau de jeunes chercheurs : l'association des doctorants se réunit une fois par an (master class) ce qui permet un accompagnement individuel des doctorants qui est tout à fait innovant dans le genre. Grâce à ce travail de fédération des activités des jeunes chercheurs, le GRDS pourrait recruter du personnel si on lui en donnait les moyens.



- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

C'est l'objet même du réseau que de favoriser les appels d'offres, de trouver des financements et de participer ainsi à des activités diversifiées, dont notamment les pôles de compétitivité.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'équipe ou du projet :**

- Pertinence de l'organisation, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :

C'est l'une des faiblesses du groupe actuel que de reposer trop sur les forces de travail de son directeur.

- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

La constitution du « Réseau, Droit, Sciences et technique » au niveau national permet de réunir plus de 30 équipes de recherches et 140 chercheurs, et ce réseau s'étend de plus en plus. Les chercheurs échangent des informations scientifiques ou pratiques au moyen d'un site internet, et ont donc toute opportunité pour lancer de nouveaux projets et s'apporter une aide mutuelle. Le réseau permet en effet l'identification des partenaires potentiels pour les recherches sur projet. Est aussi favorisée la communication des offres d'allocations fléchées, grâce à la liste de diffusion des informations.

- **Conclusion :**

- **Avis global :**

Le groupe de recherche « Droit et sciences » est un groupement récent, dont l'axe de recherche est novateur. Il implique de connaître la problématique de la recherche en elle-même, et de travailler de façon très transversale avec des disciplines extrêmement diverses : c'est ce qu'a su faire l'équipe.

La constitution du Réseau, « Droit, Sciences et technique » est une très belle réalisation et un point fort. Grâce à la constitution du réseau, des publications de haut niveau ont été faites, et continueront à l'être.

Il est indiscutable que l'équipe Droit et Sciences s'est fait reconnaître sur le plan national. L'avis est très positif : le GRDS est un groupe de chercheurs de haut niveau.

- **Points forts et opportunités :**

Le point fort du réseau est la mixité CNRS-CR qui permet au groupe de réaliser ses objectifs.

Le Réseau « Droit, Sciences et technique » favorise de façon très efficace le rayonnement et la dynamique de ces recherches. Il a permis une véritable structuration au plan national d'un champ scientifique nouveau. Il facilite la réalisation de recherches collectives et l'identification des partenaires potentiels pour des recherches sur projet. C'est aussi lui qui a permis la constitution d'un réseau de jeunes chercheurs, particulièrement bénéfique aux doctorants.



– Points à améliorer et risques :

Tout d'abord, il apparaît que l'activité du groupement dépend totalement de l'impulsion donnée par son directeur. Si la recherche est collective en ce sens que les publications sont le fruit d'une collaboration intense entre des chercheurs appartenant tous au Réseau, le rôle essentiel dudit directeur est tout à la fois un point fort (de part sa disponibilité pour ce travail et son extrême compétence) et un point faible. Le groupe peut-il survivre sans cette personnalité ? Qui prendra le relais au niveau national lorsque ce dernier souhaitera ne plus assurer la direction du réseau ?

Au sein même du GRDS, l'équipe est constituée de 6 enseignants chercheurs et 5 doctorants, mais la recherche individuelle est exclusivement celle du directeur.

Ensuite, il semblerait intéressant de renforcer le Centre en multipliant les liens entre les chercheurs des différentes équipes à l'intérieur du CRJ : des pôles de recherches pourraient travailler ensemble, ce qui ne semble pas être toujours le cas aujourd'hui. Ainsi, des rapprochements devraient s'opérer entre le GRDS et l'équipe de propriété intellectuelle CUERPI.

– Recommandations au directeur de l'équipe :

Renforcer le travail de recherche individuel des membres de l'équipe pour faciliter l'éclosion d'un pôle qui reposerait un peu moins sur le travail de son directeur.

4.2. - GRDF (E2)

- Intitulé de l'équipe et nom du responsable :

Groupe de recherche en droit de la famille (GRDF)

Responsable : M. Pierre MURAT



- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	6	6
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	2	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	9	9
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	1	1

- Données de production :
(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Enspts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	6
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	6/6
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	2
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	



- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

- **Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :**

Le Groupe de recherche en droit de la famille a été créé en 2007 à l'initiative de son directeur, mais il institutionnalise en réalité un courant de recherches déjà très présent à la Faculté de droit de Grenoble. Il rassemble aujourd'hui autour de son fondateur une équipe de six maîtres de conférences dont deux nouvellement recrutés. Il bénéficie très largement du rayonnement personnel et de l'autorité scientifique de son directeur.

La force principale du GRDF est de couvrir de façon très complète l'ensemble du champ que représente le droit de la famille dans toutes ses dimensions, personnelles et patrimoniales, internes et internationales, théoriques et pratiques, juridiques et sociale. Cela lui permet d'afficher un projet scientifique d'une indéniable cohérence et une forte présence auprès de l'ensemble des acteurs de cette branche du droit.

- **Quantité et qualité des publications :**

La production scientifique est de qualité. Tous les chercheurs de l'équipe sont producteurs et les publications individuelles sont bonnes. Les publications collectives prennent la forme de participations importantes à la revue « Droit de la famille » ainsi qu'à des ouvrages collectifs, le tout sous l'impulsion du directeur de l'équipe qui « détient » les responsabilités éditoriales.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'équipe ou du projet dans son environnement :**

L'intégration de l'équipe dans son environnement proche est excellente comme en témoigne les liens étroits entretenus avec les milieux professionnels : notaires, magistrats, avocats. Plusieurs de ses membres sont aussi reconnus comme experts par les institutions publiques s'intéressant à la famille.

Par ailleurs, l'équipe a su se constituer un réseau de collaborations scientifiques efficaces et travaille en partenariat avec d'autres centres de même spécialité, en France, avec Lyon 3 et Bordeaux 4 ; à l'étranger avec l'université catholique de Louvain. Malgré cela la présence à l'international est encore un peu faible, ce dont l'équipe a clairement conscience puisque c'est l'un des objectifs affichés dans son projet que de renforcer ces liens.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'équipe ou du projet :**

La vie de l'unité est réelle et prend la forme de séminaires mensuels permettant l'ouverture de débats sur des sujets d'actualité et discussions sur les travaux en cours.

- **Implication dans les activités d'enseignement :**

Le lien entre formation et recherche se fait principalement par le master professionnel en droit notarial. Il ne semble pas y avoir de parcours recherche adossé à cette équipe.



- Conclusion :

- Avis global :

Le groupe de recherche en droit de la famille occupe très bien le champ scientifique qu'il a investi. Il a su obtenir une vraie reconnaissance dans son domaine et est devenu une référence en matière familiale.

Même si cette reconnaissance est principalement liée à la personne de son directeur, les recrutements récents montrent la qualité scientifique des travaux réalisés (l'un des maîtres de conférences nouvellement recrutés a fait sa thèse dans le cadre du groupe) et l'attractivité de l'équipe.

- Points forts et opportunités :

- La cohérence de la démarche qui fait de cette équipe un pôle de compétences complet sur un l'ensemble des questions relevant du droit de la famille, qui sont d'une brûlante actualité dans la société d'aujourd'hui.

- Les liens étroits avec les milieux professionnels et la capacité à répondre à une demande sociale
- L'attractivité de l'équipe qui attire de jeunes chercheurs et se développe.

- Points à améliorer et risques :

- La principale faiblesse de l'équipe est l'envers de ce qui précède. La préoccupation qui est la sienne de répondre à la demande de la pratique, la conduit à chercher surtout à « coller » à l'actualité et à concentrer ses efforts sur le suivi de l'évolution du droit positif, au détriment d'un projet scientifique plus construit.

- Une autre faiblesse tient à ce que l'activité du groupe est largement tributaire du rayonnement personnel de son directeur. Notamment, les capacités d'encadrement de la recherche sont réduites à un seul HDR.

- Recommandations au directeur de l'équipe :

- Structurer un projet scientifique dépassant les stratégies d'opportunité liées à l'actualité.
- Encourager les maîtres de conférences à soutenir leur HDR et/ou attirer un professeur pour élargir les capacités d'encadrement doctoral.

4.3. - GRDPE (E3)

- Intitulé de l'équipe et nom du responsable :

Groupe de recherche en droit public économique

Responsable : M. Jean-François VIDELIN



- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	5	5
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	-----	-----
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)		
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1 ?	1 ?
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		-----
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	5	5
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	2	2

- Données de production :

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	4
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	4/5
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	5
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	



- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Le GRDPE a été créée en 2003 afin de regrouper les spécialistes du droit public économique de la Faculté de droit de Grenoble et de développer une approche positiviste et communautaire du droit public, jusqu'alors délaissée par les autres centres de droit public locaux. Regroupant 15 enseignants-chercheurs (dont 5 statutaires), le GRDPE concentre ses activités dans le domaine du droit public économique avec une stratégie orientée sur l'organisation d'un colloque annuel, la tenue de séances d'actualité et la publication d'ouvrages et d'articles dans cette discipline.

Il présente une vingtaine de publications en droit public économique de la part de ses membres depuis 2004. Les travaux sont publiés dans des revues à comité de lecture et/ou chez des éditeurs nationaux. Il est peut-être artificiel que le groupe, de petite taille, soit lui-même structuré en 4 axes de recherches qui convergent, tous, vers l'étude du droit public économique. À noter, l'absence de recherche collective.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'équipe ou du projet dans son environnement :**

La stratégie du GRDPE est de développer un réseau local avec les collectivités territoriales et les institutions publiques ou cabinets d'avocats intéressés par le droit public économique. Cette forte intégration locale présente l'avantage d'associer les professionnels au fonctionnement du master 2 « Action économique des collectivités locales » et de nouer des partenariats dont profitent les étudiants et doctorants du GRDPE.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'équipe ou du projet :**

Le GRDPE fonctionne de manière autonome, sans aucune mutualisation de moyens et de recherches avec les autres axes du CRJ. Pourtant, le droit public des affaires est susceptible d'enrichir les approches développées dans les pôles à dominante « privatiste » du CRJ.

De plus, l'éclatement des publicistes en 2 axes (E3 et E6) au sein du CRJ ne se justifie pas.

- **Conclusion :**

- **Avis :**

Le GRDPE développe des travaux de qualité dans le domaine des mutations du droit public économique. L'organisation d'un colloque annuel de réputation nationale témoigne du dynamisme des enseignants-chercheurs de cet axe et permet d'associer les jeunes doctorants aux activités de l'équipe. Cependant, le pôle de droit public économique ne présente pas de travaux collectifs associant l'ensemble des membres du groupe. De plus, le groupe ne collabore pas aux recherches des autres pôles du CRJ. Une mutualisation plus renforcée des moyens humains s'avèrerait judicieuse pour ouvrir, notamment, les axes de recherches du GRDPE au droit commercial et au droit privé.



– Points forts et opportunités :

Le GRDPE, petite structure spécialisée en droit public économique, présente une réelle compétence dans cette discipline. La qualification aux fonctions de maître de conférences de deux doctorants ayant préparé une thèse au sein du groupe atteste de la qualité scientifique des enseignants-chercheurs.

– Points à améliorer et risques :

Au regard de sa taille et de la présence au sein du CRJ d'un axe « droit public général », un regroupement des publicistes de l'unité est préconisé. De plus, la structuration d'un projet global pour le groupe est souhaitable afin que le pôle de compétences en droit public économique ne se limite pas à une agrégation d'individualités mais génère une véritable recherche collective.

– Recommandations au directeur de l'équipe :

Articuler de manière plus cohérente les publicistes au sein d'un « pôle » du CRJ. Stimuler les relations entre les « pôles » du CRJ afin de développer les projets de recherche collectifs et pluridisciplinaires.

4.4 . - CUERPI (E4)

• Intitulé de l'équipe et nom du responsable :

Centre universitaire d'études et de recherches sur la propriété intellectuelle.

Responsable : M. Jean-Michel BRUGUIERE.

• Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	3	3
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	1	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	17	17
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	3	3



- Données de production :

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	3
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	3 / 3
Nombre d'HDR soutenues	1
Nombre de thèses soutenues	6
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Ayant perdu en 2007 sa qualité d'équipe d'accueil, le CUERPI a connu une importante restructuration sous la direction de son actuel directeur succédant à son prédécesseur qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Outre son directeur, cette équipe est composée d'un maître de conférences-HDR de l'Université Grenoble 2 et d'un professeur de l'Université Montpellier 1. Malgré le petit nombre de ses membres, le CUERPI est une équipe particulièrement dynamique au rayonnement scientifique certain tant dans le monde académique que dans le milieu professionnel.

- Quantité et qualité des publications :

La production scientifique, tant individuelle que collective, est importante. Le bilan des publications individuelles est bon. Tous les membres de l'équipe ont des responsabilités éditoriales et tiennent des chroniques régulières dans les revues. L'activité collective prend la forme d'un colloque annuel de dimension nationale.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'équipe ou du projet dans son environnement :

La dimension internationale de l'activité reste modeste, ce qui peut s'expliquer par la taille de l'équipe mais aussi parce que la réorganisation est récente et n'a pas encore eu le temps de s'imposer dans le paysage. En revanche, ses membres sont tous des chercheurs reconnus nationalement et internationalement. Les liens avec les praticiens et les milieux professionnels sont très importants. En outre, l'équipe est impliquée dans un projet d'institut fédératif à l'Université Pierre Mendès-France, ce qui démontre sa capacité à dialoguer avec d'autres disciplines.



- Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

L'équipe est très impliquée dans la formation doctorale. Dix-sept doctorants sont accueillis au CUERPI, ce qui est considérable au regard des forces présentes. Ces thèses sont au demeurant largement concentrées sur la tête du directeur. Il y a ainsi un risque de surcharge auquel il faut être attentif, de même qu'il faut veiller à l'insertion de tous ces docteurs. Cela étant, cette situation peut s'expliquer par la nouvelle impulsion donnée au centre par son nouveau directeur et il faut constater que les résultats sont là. Six thèses ont été soutenues au cours du contrat (dont deux annoncées dans le dossier pour 2009). L'un de ces nouveaux docteurs a été qualifié par le CNU. En outre, une HDR a été soutenue en 2008 par un EC de l'équipe, ce qui montre la conscience qu'a cette dernière de la nécessité de renforcer ses capacités d'encadrement.

- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

Le CUERPI semble avoir développé une vraie culture de la recherche contractuelle et travaille régulièrement avec des institutions diverses telles que le ministère de la Justice et l'Institut national de la propriété intellectuelle. Cette pratique des contrats contribue dans une mesure non négligeable à son financement.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'équipe ou du projet :

Compte tenu de sa taille et d'une certaine dispersion de ses membres, le CUERPI n'a pas beaucoup développé les activités de recherche collective. Il ne semble pas non plus rechercher les interactions possibles avec les autres équipes internes du CRJ, ce qui est un peu surprenant car les thématiques communes sont nombreuses. C'est principalement par l'intermédiaire des doctorants que des liens existent avec le réseau "droit et sciences".

- Implication des membres dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

Outre l'importance accordée à la formation doctorale, le CUERPI projette la création d'un parcours recherche en master.

- Conclusion :

- Avis global :

Manifestement, l'insertion du CUERPI dans le CRJ, les restructurations réalisées et l'arrivée de son directeur ont permis de donner un nouvel élan à cette équipe. Elle peut s'appuyer sur ses importantes réalisations pour développer son projet. Elle envisage, notamment, avec raison, de conforter sa dimension internationale et de continuer une politique d'accueil des doctorants adossée à un M2 dédié, ce qui est essentiel pour asseoir sa place compte tenu du petit nombre d'enseignants qui la composent.



Toutefois, la faiblesse de ses effectifs risque de se révéler un handicap pour réaliser ses ambitions. Cela conduit à s'interroger, d'une part, sur la faisabilité d'un fonctionnement en réseau avec d'autres équipes françaises et étrangères travaillant sur les mêmes thèmes, d'autre part, sur les synergies et les complémentarités à rechercher au sein du CRJ. Enfin, cela pose aussi la question d'un éventuel renforcement des capacités d'encadrement dans ce secteur.

– **Points forts et opportunités :**

Plusieurs points sont à mettre au crédit de cette équipe :

- l'importance et la qualité de la production scientifique de ses membres qui se conjugue avec des réalisations scientifiques de l'équipe elle-même comme l'organisation annuelle, depuis 2005, d'un colloque national ;
- l'importance des contrats de recherche qui lui assurent un financement non négligeable ;
- les liens étroits et nombreux avec les professionnels ;
- l'encadrement doctoral : 11 doctorants sont inscrits en 2008-2009 ce qui témoigne de l'attractivité de cette équipe.

– **Points à améliorer et risques :**

La faiblesse de ses effectifs et de ses capacités d'encadrement ainsi qu'un certain isolement au sein du CRJ sont à souligner. Ce dernier point amène à encourager le CUERPI, non seulement, comme son dossier l'indique, à tisser et à entretenir des liens étroits avec d'autres unités, françaises et étrangères, travaillant sur le même domaine mais, également, à envisager des collaborations avec d'autres composantes du CRJ.

– **Recommandations au directeur de l'équipe :**

- Être attentif au devenir des docteurs ;
- Développer les capacités d'encadrement ;
- Renforcer les recherches collectives en recherchant les points de contact avec les autres composantes du CRJ, en particulier le GRDS.

4.4. - ISCG (E5)

• **Intitulé de l'équipe et nom du responsable :**

Institut des sciences criminelles de Grenoble

Responsable : M. Xavier PIN



- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	4	4
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	1	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	8	8
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	4

- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	4
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	4/4
Nombre d'HDR soutenues	1
Nombre de thèses soutenues	4
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	



- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Bien que créé en 2007 seulement, l'ISCG s'inscrit dans une tradition scientifique très solidement ancrée à la Faculté de droit de Grenoble. Cet institut prend appui, en particulier, sur la très grande réputation scientifique de l'un de ses membres. C'est aussi une équipe très jeune qui a bénéficié ces trois dernières années de l'arrivée de trois nouveaux professeurs venus la renforcer. Elle a permis une structuration très forte de la recherche en droit pénal à Grenoble.

- **Quantité et qualité des publications, pertinence et originalité de la démarche :**

La production scientifique individuelle frappe par sa vitalité et son rayonnement scientifique : plusieurs des ouvrages publiés sont des classiques de la doctrine pénaliste. Tous les membres de l'ISCG ont des responsabilités éditoriales et tiennent des chroniques régulières dans les principales revues de droit pénal. Mais l'ISCG ne se contente pas de regrouper des talents : il permet l'émergence d'une recherche collective originale. Cette recherche collective prend la forme de colloques mais surtout de séminaires et cycles de conférences. Elle prend appui sur un projet scientifique particulièrement structuré, construit sur une thématique bien identifiée, déclinée en quatre axes de recherche et mettant en œuvre une approche originale qui fait une large place, à côté des analyses de droit positif, à l'étude de l'histoire des doctrines pénales. Est ainsi en cours de réalisation un travail sur le thème de « la réforme pénale » associant comparatistes, historiens, juristes, politologues et philosophes. Ces travaux collectifs en cours de réalisation n'ont pas encore pu donner lieu à publications.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'équipe ou du projet dans son environnement :**

La réputation de l'actuel directeur de l'équipe a passé les frontières de la France et lui permet de nouer des liens notamment en Suisse et en Allemagne. Plus jeunes, les autres membres de l'équipe n'ont pas encore eu le temps de se faire connaître de la même façon. On constate cependant l'excellente insertion de cette équipe dans un réseau de partenariats lui permettant une ouverture à la fois disciplinaire et géographique :

- à l'université de Grenoble avec le CERDHAP, ainsi qu'avec des médecins et des psychologues sur des questions appelant une approche interdisciplinaire ;
- avec le Centre de droit pénal de Lyon ;
- avec des centres de droit comparé suisses allemands et canadiens ;
- avec un Centre d'histoire moderne de l'université de Genève.

Par ailleurs, il faut souligner les liens de l'équipe et la reconnaissance dont elle bénéficie auprès du monde judiciaire.

Sous un autre rapport, l'excellence scientifique des recherches menées et l'attractivité de l'équipe sont attestées par la réussite au concours externe d'Agrégation de deux de ses membres, et leur retour à Grenoble en qualité de professeurs pour renforcer l'Institut.



- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'équipe ou du projet :**

La gouvernance est très structurée. Elle prend la forme de réunions biannuelles pour faire le point sur l'activité de chacun des axes de recherche, et d'un « comité » de direction qui arrête le programme des activités.

- **Implication des membres dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :**

Il existe une très bonne symbiose entre la formation dispensée dans le M2R et les thèmes de recherche de l'équipe.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet présenté par l'équipe ne manque pas d'ambition puisqu'à la poursuite des travaux engagés sur la réforme pénale, il ajoute un intéressant programme sur « les droits de la défense », dont la méthode et le contenu sont déjà réfléchis, ainsi qu'un colloque à l'occasion du Bicentenaire du Code pénal de 1810. Il prévoit aussi la création d'une revue, intitulée Travaux de l'Institut de sciences criminelles de Grenoble. S'il y a lieu de veiller à ne pas trop disperser les axes de recherche compte tenu de la taille modeste de l'équipe, on observe que les projets annoncés sont construits avec le même souci de cohérence que ceux qui sont déjà engagés.

- **Conclusion :**

- **Avis global :**

L'ISCG est une composante dynamique et d'une grande qualité scientifique ayant tous les atouts pour réaliser les projets avancés et conforter sa position. Reste à ce groupe, comme ses membres l'indiquent eux-mêmes, à conforter leurs relations internationales et à élaborer une stratégie de recherche contractuelle ce dont ils n'ont pas eu le temps compte tenu de la récente création de cette structure. Peut, également, être souhaitée la réalisation de travaux avec les autres groupes composants le CRJ afin de renforcer l'unité de celui-ci.

- **Points forts et opportunités :**

- L'excellence des travaux réalisés ;
- Le dynamisme de la recherche collective et la cohérence du projet scientifique ;
- La jeunesse de l'équipe et la qualité des recrutements.

- **Points à améliorer et risques :**

Il faudrait consolider l'acquis et poursuivre le développement engagé, dans la mesure des moyens notamment humains de l'équipe.



– Recommandations au directeur de l'équipe :

Participer au sein du CRJ à des actions transversales permettant de développer au sein de celui-ci une culture commune et de mieux intégrer l'ensemble des chercheurs de cette unité.

4.6. - Analyse équipe par équipe : (E6)

- Effectifs de l'équipe (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	7,5	7,5
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	1	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	28	28
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	5,5	5,5

- Données de production :

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	5,5
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	5,5/7,5
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	4
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	



- **Avis global :**

En fait, le groupe dénommé E6 ne constitue pas une équipe de recherche. Son existence est liée à ce que le CRJ sert de structure d'accueil à l'ensemble des enseignants chercheurs de droit privé ainsi qu'à un certain nombre d'enseignants-chercheurs de droit public présents à l'université de Grenoble et qui ne s'intègrent dans aucun des axes de recherche qui ont été analysés ni dans les autres unités de recherche de la Faculté. À leur égard, le CRJ sert d'agence de moyens et surtout accueille les doctorants qui effectuent leur thèse sous la direction de ces chercheurs.

Cela n'empêche pas ces chercheurs d'avoir un véritable activité de recherche à titre individuel. Presque tous sont publiants et quelques uns ont une activité de publication très intense. On observe en outre que le nombre des thèses préparées dans ce cadre informel est relativement très important : plus du tiers des thèses inscrites dans l'unité, quatre soutenances sur dix-neuf répertoriées au cours du contrat. Au demeurant, un tiers des HDR de l'unité se retrouvent dans ce groupe. Il n'en demeure pas moins que cet axe qui n'en est pas un, laisse le sentiment d'une réflexion inaboutie sur la structuration de la recherche soit à l'intérieur du CRJ soit en liaison avec les autres unités de recherche existant à la Faculté de droit de Grenoble, et aussi d'un potentiel scientifique laissé en grande partie inexploité.

Par ailleurs, des actions collectives sont aussi menées dans ce cadre. D'une part, un séminaire organisé en commun avec une unité de recherche de philosophie, mais il s'agit plutôt d'une action commune à l'ensemble du laboratoire. D'autre part, le développement d'un axe droit public général qui lui-même se décline en droit administratif et libertés fondamentales.

- **Recommandation :**

- Poursuivre le séminaire transversal dont l'initiative paraît particulièrement intéressante dans le but de décroiser les équipes et de créer une culture de laboratoire ;

- Eviter la dispersion de la recherche en droit public par la multiplication des axes regroupant un petit nombre de chercheurs ; réunir plutôt le droit public économique et le droit public général, créer des passerelles avec les publicistes du CERDAP ;

- Réfléchir à l'intégration de l'ensemble des chercheurs réunis dans le groupe E6 dans les axes de recherche du CRJ.

- **Conclusion générale**

Le CRJ est une excellente équipe dont la productivité est impressionnante, qui gagnerait en visibilité à rechercher une organisation interne plus fluide permettant d'intégrer tous ses chercheurs dans ses axes stratégiques.



CENTRE DE RECHERCHES JURIDIQUES - CRJ

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A+	B	B	A

Saint Martin d'Hères, lundi 10 mai 2010

*Le Vice-président du Conseil Scientifique
de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble*

à

*Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section 2 « Unités de recherche »
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris*

*Affaire suivie par : Céline DEBANNE
Service de la Recherche et des Etudes Doctorales
Ref : RF.CD/2010-66*

Objet – Observations des tutelles pour l'unité CRJ, EA n°1965
Tutelle : Université Grenoble 2

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-jointes, les observations sur le rapport d'expertise de l'AERES du laboratoire CRJ, EA n°1965 formulées par les deux co-directeurs de l'unité, Messieurs X. DUPRE DE BOULOIS et D. DECHENAUD.

Les co-directeurs du CRJ prennent bonne note des recommandations du Comité d'évaluation. Ils considèrent que son rapport constitue une photographie juste et équilibrée du CRJ. Ils se félicitent de l'appréciation très positive portée par le Comité sur la qualité et le volume de la production scientifique des membres du CRJ. Ils relèvent aussi que le Comité a pointé un certain nombre de faiblesses dans la structuration interne du CRJ.

Les directeurs du CRJ souhaitent d'abord apporter des précisions sur certains points du rapport d'évaluation.

En premier, le professeur David Dechenaud (CNU 01) assume la direction du CRJ en remplacement du professeur Étienne Vergès depuis le 1er octobre 2009. C'est à ce titre qu'il a assuré l'organisation et l'animation de la réunion avec les experts au côté de Xavier Dupré de Boulois.

En deuxième lieu, les directeurs du CRJ s'étonnent de l'affirmation du Comité selon laquelle il existerait une discordance entre les spécialités de master de la Faculté de droit et les axes de recherche retenus par le CRJ. Il convient d'abord de relever que le renforcement des liens entre spécialités de master et axes de recherche du CRJ est un souci constant au sein de la Faculté de droit depuis quelques années. Il a justifié la mise en place de l'ISCG adossé à la

spécialité de master de droit pénal et sciences criminelles. De même, une nouvelle spécialité de master, le M2 droit de la recherche, de l'innovation scientifique et des nouvelles technologies en cours d'habilitation, sera adossée au GRDS à partir de 2011. Par ailleurs, les spécialités de master « généralistes », droit privé fondamental et droit public approfondi, trouvent un appui naturel mais non exclusif au sein respectivement du GRDF et du GRDPE. La quasi-totalité des membres de ces groupes de recherche est issue de ces spécialités de master. Au surplus, il ne nous semblerait pas raisonnable, compte tenu de la taille de la Faculté de droit de Grenoble et de l'existence de spécialités de master professionnel dédiées (droit notarial et droit de l'action économique des collectivités territoriales), de susciter la création de spécialités de master recherche plus spécifiquement axées sur le droit de la famille et sur le droit public économique.

En troisième lieu, les directeurs du CRJ insistent sur les nombreuses connexions qui existent déjà entre le CRJ et les autres unités de recherche à dominante juridique de l'Université Pierre-Mendès-France. Elles se manifestent par les participations croisées de leurs membres respectifs aux projets de recherches collectives initiés dans les différents centres de recherches. Un membre du CERDHAP (J. Ferrand) participe ainsi activement au développement du programme de recherche de l'ISCG relatif à la réforme pénale. De même, plusieurs membres du CRJ ont été amenés à intervenir dans les manifestations scientifiques organisées au sein du CERDHAP (A.-G. Robert, H. Belrhali-Bernard, F. Blanco). Par ailleurs, le CRJ et le CERDHAP co-organiseront le colloque de l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) qui aura lieu en juin 2011. De manière générale, les EC grenoblois n'ont pas développé de « patriotisme d'unité de recherche » de telle sorte que les rattachements des uns et des autres n'ont, fort heureusement, jamais constitué des freins au travail en commun.

Les directeurs du CRJ entendent tenir le plus grand compte des préconisations du Comité dans quatre directions :

- Engagement d'une réflexion sur la structuration du droit public au sein du CRJ qui pourrait passer par un regroupement de tous les EC concernés au sein d'un groupe de recherche unique reposant sur deux ou trois axes de recherche ;
- Développement des synergies entre les différents groupes de recherche au sein du CRJ afin de favoriser des projets de recherches transversaux ;
- Renforcement de la capacité d'encadrement du CRJ en sensibilisant les départements des spécialistes concernés aux besoins des groupes de recherches du CRJ et en incitant les maîtres de conférences rattachés aux CRJ à passer leur HDR ;
- Approfondissement du dialogue avec l'Université afin d'assurer l'insertion du CRJ au sein des différents instituts fédératifs lancés par celle-ci.

Les directeurs du CRJ concèdent que certaines spécialités juridiques fondamentales (droit civil, droit des affaires) ne sont pas couvertes par les axes de recherche développés au sein du CRJ. Ils estiment que cette situation, pour regrettable qu'elle soit, s'explique par des données objectives incompressibles, mais aussi par un choix stratégique.

En premier lieu, la Faculté de droit de Grenoble est de taille moyenne (65 EC titulaires). Elle n'est donc pas en mesure de développer une recherche d'excellence dans toutes les grandes spécialités juridiques. Les pôles de compétence au sein du CRJ correspondent pour l'essentiel à des disciplines historiquement fortes au sein de la Faculté (droit pénal, droit de la famille, propriété intellectuelle).

En second lieu, il a paru aux responsables du CRJ que la visibilité du Centre serait mieux assurée par la constitution de groupes de recherche dotés d'axes de recherche précis et identifiables plutôt que par la constitution de groupes « généralistes » correspondant aux grandes spécialités juridiques (droit civil, droit des affaires, droit public, etc.) et qui ne seraient alors que très partiellement couvertes. Au demeurant, les directeurs ont la conviction que les mentalités ne sont pas mûres pour envisager le regroupement des groupes de recherche existant au sein de groupes de recherche « généralistes » sauf en droit public. Par ailleurs, les EC qui relèvent de spécialités juridiques non couvertes par un groupe de recherche au sein du CRJ collaborent activement au fonctionnement de certains de ses groupes de recherche. Des spécialistes de droit des affaires et de droit civil participent ainsi à l'axe « contrats de recherche » développé au sein du GRDS (Ch. Quézel-Ambrunaz, M. Exposito, S. Jambort). Enfin, le CRJ est une structure ouverte de telle sorte que l'émergence de nouveaux axes de recherche correspondant aux grandes spécialités de recherche n'est pas à exclure.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

René FAVIER

Pour le Président
Le Vice-Président
du Conseil Scientifique


René FAVIER